Ouestions orales

LE COMMERCE

ON DEMANDE SI LA CONFÉRENCE SUR LES PAYS RIVERAINS DU PACIFIQUE SERA CONVOQUÉE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et elle concerne la conférence sur les pays riverains du Pacifique proposée par le gouvernement précédent et différée en raison des élections. Cette conférence a suscité un certain intérêt chez le ministre d'État puisque le premier ministre Ohira du Japon, nous rend aujourd'hui visite, et qu'il est l'auteur d'un rapport sur les pays riverains du Pacifique, le vice-premier ministre peut-il nous dire si une nouvelle date a été prévue pour la conférence?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je suis désolé de ne pouvoir donner ce renseignement à l'honorable député aujourd'hui, mais sans aucun doute, je vais l'obtenir et le lui communiquer.

Mlle Carney: J'aimerais adresser ma question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Puisque nos diplomates d'expérience et nos délégués commerciaux en poste dans les pays riverains du Pacifique nous ont conseillé de donner à la conférence une vaste portée et ne pas la restreindre seulement au commerce, le ministre voudrait-il bien dire à la Chambre si d'autres aspects des relations du Canada, y compris les relations politiques, la défense, l'aide et l'immigration, seront inscrits à l'ordre du jour de la conférence?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le président, l'honorable représentante suppose dans sa question que la conférence et son ordre du jour seront annoncés. Nous ne sommes pas en mesure de confirmer la chose pour le moment. Je peux dire cependant que nous avons discuté de toute la question de la communauté du Pacifique aujourd'hui avec les représentants du gouvernement japonais.

LES FINANCES

L'EXEMPTION DE L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL—LE CHANGEMENT DU JOUR DE L'ÉVALUATION

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, et, avec votre permission, j'aimerais la faire suivre d'une courte question au ministre de l'Agriculture. Comme il est bien connu que l'impôt sur les gains en capital détruit tous les jours des fermes familiales et de petites entreprises, surtout dans les cas de transferts de parents à leurs enfants et vu que le budget Crosbie du 13 décembre 1979 prévoyait une exemption de l'impôt sur les gains en capital à compter de cette même date ainsi que la mise sur pied d'un comité chargé d'étudier toute cette question, pourquoi, dans son budget du 21 avril, le ministre a-t-il refusé d'accorder l'exemption de l'impôt sur les gains en capital et écarté toute mesure en vue de former un comité parlementaire chargé d'étudier toute cette question?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): On ne peut dire que je n'ai tenu aucun compte de cette question, madame le Président. En fait, j'ai précisé dans mon exposé que nous n'allions pas donner suite pour le moment aux mesures proposées par l'ex-ministre des

Finances mais que nous préparerions entre-temps un document de travail qui porterait sur toute la question d'impôt sur les gains en capital et de son rôle. Il m'a semblé qu'il vaudrait mieux discuter de ces nouvelles mesures avant de les présenter plutôt que de procéder à l'inverse.

M. Thacker: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les agriculteurs de l'ouest du Canada comptent sur lui pour qu'il leur donne une direction.

Des voix: Bravo!

M. Thacker: Nous attendons de lui qu'il nous dirige, en sa qualité de ministre de l'Agriculture. Il a dit au cours de la campagne électorale que le jour de l'évaluation ne serait pas le 31 décembre 1971, mais le 31 décembre 1974. Ma question est la suivante: pourquoi le ministre a-t-il permis au ministre des Finances de présenter un budget sans que cette disposition n'y soit inscrite?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): D'abord, madame le Président, le Canada est le seul pays au monde où un agriculteur peut léguer sa ferme à son fils ou à sa fille, sans aucun impôt, si les héritiers exploitent cette ferme. Cette loi a été adoptée par un gouvernement libéral. On ne permet pas cela aux États-Unis, ni en Grande-Bretagne. Aucun autre pays ne fait cela. C'est un gouvernement libéral qui a adopté cette loi.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: J'ai la plus grande confiance dans le ministre des Finances; c'est pourquoi je lui ai permis de faire ce qu'il a fait.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Agriculture. Le ministre admettra-t-il qu'il a lui-même, au départ, voté pour que l'impôt sur les gains en capital s'applique à toutes les terres agricoles?

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Madame le Président, cette mesure a été appuyée par les députés de ce côté-ci de la Chambre. Depuis, de nombreux groupes d'agriculteurs nous ont fait valoir que l'agriculteur qui vendait sa terre à quelqu'un d'autre qu'à un fils ou une fille pourrait avoir besoin de certaines concessions. Nous avons dit que nous allions examiner la chose et c'est ce que nous faisons.

LE GRAIN

L'AIDE FINANCIÈRE AUX PRODUCTEURS POUR COMPENSER LEURS PERTES

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. Comme le prix du blé que nous exportons ne cesse de tomber et qu'il a déjà baissé de 92c. le boisseau depuis le 28 décembre à cause de l'embargo sur les expéditions de grain vers l'Union soviétique décrété par le gouvernement Carter, le vice-premier ministre peut-il nous annoncer quelles mesures immédiates le gouvernement envisage de prendre pour aider les agriculteurs de l'Ouest étant donné que le premier ministre a promis au cours de la campagne électorale et plus récem-